



Annonces personnalisées

Faits et chiffres 2025



L'Équitable^{MD} est fière de vous offrir des annonces publicitaires personnalisées, conçues par des professionnels, afin de promouvoir les faits et les chiffres de l'Équitable.

Quel est le processus pour placer une annonce?

1 Veuillez faire parvenir les renseignements suivants à l'adresse equitablemarketing@equitable.ca :

- Nom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Courriel
- Adresse (s'il y a lieu)

Veuillez vous assurer que les renseignements sont complets et exacts avant de les envoyer. Votre annonce ne pourra être produite sans eux.

2 Les demandes urgentes ne peuvent être traitées; nous vous demandons de bien vouloir planifier en conséquence.

8,5 po X 11 po

Équitable
Faits et chiffres 2025

Cotisations maximales – CELI

| Année fiscale | Plafond |
|---------------|----------|
| 2025 | 7 000 \$ |
| 2024 | 7 000 \$ |
| 2023 | 6 900 \$ |

Règles de cotisation au CELI

- Si vous cotisez au-delà des droits de cotisation permis dans une année civile donnée, vous devez payer une pénalité de 1 % par mois sur le montant excédentaire pour le reste de l'année.
- L'Agence de revenu du Canada enverra une lettre aux personnes pour les avisés d'un trop-perçu. Vous pouvez soit enlever l'excédent immédiatement ou on vous facture de l'impôt sur l'excédent.

Cotisations maximales – REER

| Année fiscale | Plafond |
|---------------|-----------|
| 2025 | 32 490 \$ |
| 2024 | 31 560 \$ |
| 2023 | 30 780 \$ |

Règles de cotisation au REER

- Dans le cas des cotisations excédant la limite des cotisations en trop, vous ne pouvez pas demander de déduction fiscale pour ces fonds au cours de l'année d'imposition courante. Les cotisations continueront de s'accumuler avec report d'impôt, même si la déduction fiscale n'a pu être demandée.
- Les cotisations en trop qui excèdent la limite de 2 000 \$ sont sous réserve d'une pénalité fiscale de 1 % par mois. La limite des cotisations en trop est de 2 000 \$, somme qui est reportée à vie.

Règles de cotisation au REER de conjoint

- C'est la personne qui détient le placement REER, mais c'est la conjointe ou le conjoint, ou encore la conjointe de fait ou le conjoint de fait, qui effectue les dépôts et, par conséquent, bénéficie des déductions fiscales. Les cotisations du conjoint auront pour effet de diminuer le plafond de cotisation de la cotisante ou du cotisant.
- Le plafond de cotisation d'un REER de conjoint repose sur le plafond de cotisation global de la cotisante ou du cotisant, établi à 18 % de son revenu gagné au cours de l'année précédente; le plafond de cotisation annuel à un REER, et tous droits inutilisés de cotisation des années précédentes.
- La cotisante ou le cotisant peut continuer ses cotisations au REER de conjoint jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle sa conjointe ou son conjoint atteint l'âge de 71 ans. Le REER de conjoint est un moyen de réaliser un fractionnement du revenu de retraite, ce qui peut réduire le revenu imposable total pour le couple.

Cotisations maximales – CELIAPP

| Année fiscale | Plafond |
|---------------|----------|
| 2025 | 8 000 \$ |
| 2024 | 8 000 \$ |
| 2023 | 8 000 \$ |

Règles de cotisation au CELIAPP

- Le plafond à vie au titre d'un CELIAPP est de 40 000 \$, dont un plafond annuel de cotisation de 8 000 \$. Le plafond annuel de cotisations s'applique aux cotisations versées au cours d'une année civile donnée. Les dépôts peuvent être effectués uniquement par la ou le titulaire du contrat.
- Vous pouvez reporter les parties inutilisées de votre plafond annuel de cotisation jusqu'à concurrence de 8 000 \$. Si vous cotisez moins de 8 000 \$ au cours d'une année donnée, vous pouvez cotiser le montant inutilisé (c'est-à-dire 8 000 \$ moins vos cotisations au cours de cette année là) au cours d'une année subséquente en plus de votre plafond annuel de cotisation de 8 000 \$. Les montants reportés ne commencent à s'accumuler qu'après l'ouverture d'un CELIAPP pour la première fois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nom : _____
 Adresse : _____
 N° de téléphone : _____ Courriel : _____ Site Web : _____

Une cotisante ou un cotisant indépendant qui offre les services de cotisation d'autres cotisations d'assurance-vie. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour conclure une transaction financière. Ils ne constituent pas un avis d'investissement. Cette annonce n'est destinée qu'à des fins d'information. Elle ne constitue pas un avis d'investissement. Les renseignements fournis sont répétés être exacts, leur exactitude n'est cependant pas garantie. Les cotisations maximales aux CELIAPP, aux REER et aux CELI, ainsi que les montants de cotisation de l'IPC varient selon les situations personnelles. Il est recommandé de consulter un conseiller en services financiers de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada | 1 800 722-6615 equitable.ca/fr

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.